

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 32
Nombre de représentés : 00

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n° 2026-039

**CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES COLLÈGES ET LYCÉES
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 24 mars 2026.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 1^{er} avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 31 mars 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi
trente et un mars à seize heures, le conseil municipal de
la commune du Port, après convocation légale, s'est
réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier
HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck
Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème}
adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine
Béton 4^{ème} adjointe, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M.
Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème}
adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue
10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M.
Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry
Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy,
Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-
Claude Adois, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi,
Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Nancy Tatel,
Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan
Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme
Léanna Naboth.

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Sophie Tsiavia à
16h07 (affaire n° 2026-026), M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint
à 16h10 (affaire n° 2026-026), M. Mihidoiri Ali à 16h20
(affaire n° 2026-031), Mme Barbara Saminadin à 16h38
(affaire n° 2026-049).

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean-Patric Boitard
et Mme Emmanuelle Thomas.

.....
.....

**CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DES REPRÉSENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collège Edmond Albius	Mme Catherine GOSSARD	M. Armand MOUNIATA
Collège Oasis	Mme Mémouna PATEL	Mme Aurélie TESTAN
Collège Titan	Mme Annick LE TOULLEC	M. Naren MAYANDI
Collège Jean Le Toullec	M. Jean Max NAGES	M. Morgan JOVIEN
Lycée professionnel Léon de Lépervanche	M. Jacques BENARD	Mme Léanna NABOTH
Lycée polyvalent Jean Hinglo	M. Jean-Paul BURKIC	Mme Honorine LAVIELLE

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste de la majorité a obtenu 35 voix.

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au vote à main levée conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 - art 76) ;

Article 2 : à l'issue du vote, de désigner les représentants aux Conseils collèges et lycées comme suit :

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DES REPRÉSENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collège Edmond Albius	Mme Catherine GOSSARD	M. Armand MOUNIATA
Collège Oasis	Mme Mémouna PATEL	Mme Aurélie TESTAN
Collège Titan	Mme Annick LE TOULLEC	M. Naren MAYANDI
Collège Jean Le Touleec	M. Jean Max NAGES	M. Morgan JOVIEN
Lycée professionnel Léon de Lépervanche	M. Jacques BENARD	Mme Léanna NABOTH
Lycée polyvalent Jean Hinglo	M. Jean-Paul BURKIC	Mme Honorine LAVIELLE

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le présent rapport a pour objet la désignation des représentants du conseil municipal au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées du Port.

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 21 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées du Port.

L'article R121-14 du Code de l'Éducation dispose que le conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement comprend un représentant (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune siège de l'établissement.

Les désignations doivent se dérouler au scrutin secret, mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité d'un vote à main levée conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 - article 76).

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres appelés à siéger au sein des conseils d'administration des lycées et des collèges du Port suivant :

ÉTABLISSEMENTS	NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collège Edmond Albius	1	1
Collège Oasis	1	1
Collège Titan	1	1
Collège Jean Le Toullec	1	1
Lycée professionnel Léon de Lépervanche	1	1
Lycée polyvalent Jean Hinglo	1	1